



Exclusion élève 3eme suite à détention d un pistolet à bille non

Par **rosema76**, le **27/04/2016** à **20:37**

Bonjour,

A 2 mois du brevet, mon fils a ramener un airsoft dans son casier au collège. Là, un élève l'a dénoncé. De ce fait, nous allons être convoqué dans le bureau de la directrice pour la énième fois en sachant qu'il est passé en conseil de discipline avec exclusion-sursis en février pour une autre bêtise qui s'est passée à l'extérieur du collège mais qui avait été répétée. Encore une fois, sachez bien qu'il n'a pas sorti l'arme dans le collège, juste dans le bus pour fait voir aux autres copains.

Ma question est : peut-il être exclu car il est en sursis à 2 mois du brevet et de la fin des cours ?

Ont-il le pouvoir de l'exclure à tout moment de l'année ?

Je n'ai pas le permis nous vivons en campagne, comment ferais je pour qu'il soit scolarisé et passer son brevet ?

Merci.

Par **A2erty**, le **28/04/2016** à **00:26**

Bonsoir,

attendez de voir ce que la directrice vous dira et exposez vos arguments devant elle. Un

recours administratif peut toujours être introduit devant le recteur au pire des cas (pour non respect de la procédure par exemple).

Par **Tisuisse**, le **28/04/2016** à **09:13**

Bonjour rosema76,

Le collège est public ou il est privé ?

Que dit le règlement intérieur du collège, règlement dont vous devez avoir copie et que vous avez signé ?

Par **rosema76**, le **28/04/2016** à **10:46**

Bonjour comment fait on pour faire un recours administratif ?

C est un établissement public le règlement stipule arme couteau etc ... normal mais la c est une arme factice et il y a 1 semaine que cela c passée mon fils est parti en voyage scolaire. ... D ailleurs nous n avons pas de convocation de la directrice ni rien puisque c été son adjoint qui avait récu mon mari et avait dit vous viendrez vendredi voir la directrice pour convenir du cas de votre fils

J angoisse car je n ai pas de permis donc je ne pourrai pas l emmener dans une autre établissement s il été exclu et pour son entrée en seconde générale cela va til être compromis ???

Par **morobar**, le **28/04/2016** à **11:20**

Bonjour,

[citation] mais la c est une arme factice [/citation]

C'est pareil, les victimes mises en joue ne sont pas des spécialistes pour distinguer une Kalachnikov fabriquée en Slovaquie d'une imitation afghane.

[citation]D ailleurs nous n avons pas de convocation de la directrice ni rien[/citation]

Vous êtes convoquée par " c été son adjoint qui avait récu mon mari et avait dit vous viendrez vendredi voir la directrice "

En français c'est une convocation.

Ce n'est pas le comportement de l'école ou de sa directrice qui est en cause, mais celui de votre fils.